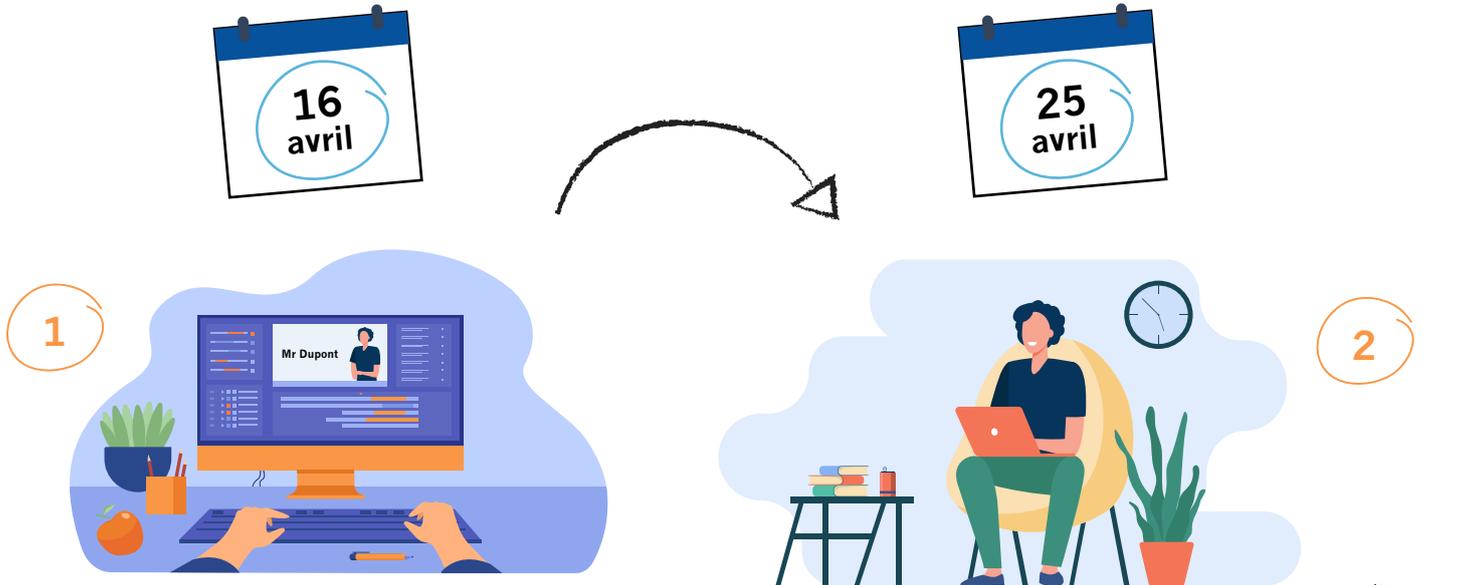


Mise en place de l'authentification forte des accès mots de passe tous les 90 jours

Nouvelle réglementation DSP2

Tous les accès mot de passe (principaux, comme secondaires) seront progressivement soumis à l'authentification forte à partir du 2 avril 2021.

Découvrez l'exemple du cas de Mr Dupont :

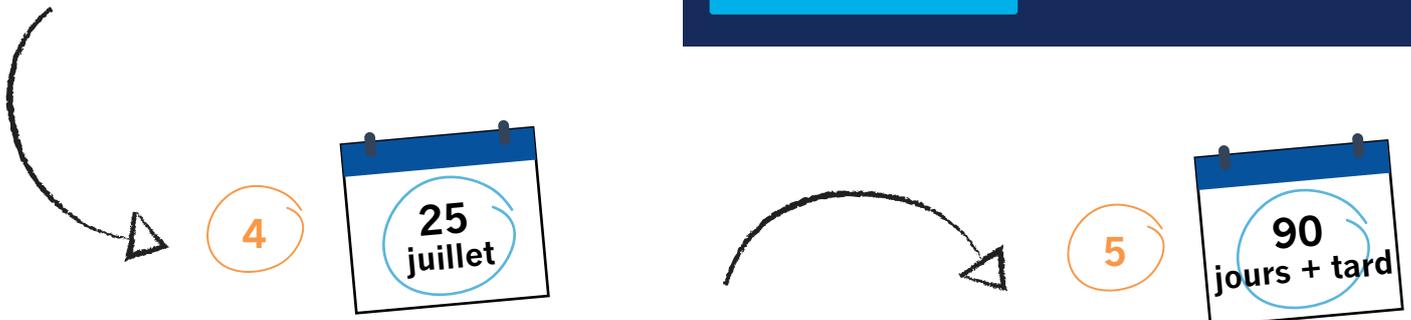
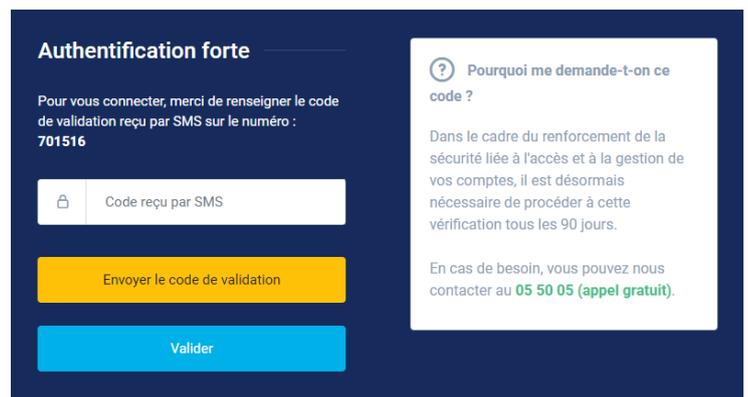


À partir du 16 avril, Monsieur Dupont est **identifié** comme devant réaliser une **authentification forte**.

Il se connecte le 25 avril. Une **authentification forte lui est alors demandée** (cf écran ci-dessous).

3

Une fois l'**authentification forte réalisée**, Monsieur Dupont peut **naviguer normalement** sur sa banque en ligne. **Lors de ses prochaines connexions, il ne lui sera demandé que son mot de passe pour se connecter.**



À partir du 25 juillet (**90 jours après sa première connexion avec authentification forte**), Monsieur Dupont devra **à nouveau renseigner un code reçu par SMS**.

Attention : Ce code sera nécessairement différent du code précédent. Inutile de conserver le SMS.

90 jours plus tard, **la procédure se répète à nouveau**. Et ainsi de suite ...